



Mairie d'AUBY
Lancement entretien et maintenance
des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR
Décision n° 2025/186/MP

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20251211-DD_2025_186-CC

Publié le 18 décembre 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat d'entretien et maintenance des équipements d'élévation ascensoriste ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budget sur la ligne budgétaire 6156;

Considérant le DCE relatif au marché « entretien et maintenance des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR » établi par le service marché publics;

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique et que le montant estimatif des prestations s'élève à 16 039.36 € HT;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « entretien et maintenance des ascenseurs et plateforme élévatrice PMR ». Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché.

Article 4 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 11 décembre 2025

